Vol. XX. | Saint-Boniface, Manitoba, 8 Janvier 1891 | No. 13.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LES ROIS

Voici les Rois. La joie est vive à la maison,
De la cuisine on sent comme une exhalaison
De mets appétissants, de choses succulentes.
Ustensiles brunis, lames étincelantes,
Au fumet des pâtés, au parfum des rôtis,
Un tintement joyeux mêlent leur cliquetis.

Dans la salle à manger tout prend un air de fête
Sur la nappe qui luit la vaisselle s'apprête;
Au salon quelqu'un joue un air étourdissant;
Le lustre du plafond rutile incandescent,
Et met des plaques d'or sur les argenteries;
La porte entrebaillée a des chuchoteries
Au rythme clair et gai comme un allegretto.
C'est la voix des petits qui parlent du *Gâteau*,
Du gâteau merveilleux à la croûte dorée,
A la mise odorante, et qui pour la soirée,
Désignera bientôt, dans ce groupe enfantin,
La reine du hasard et le roi du destin.

Ils sont là, frères, sœurs, et cousins et cousines,
Petits voisins avec les petites voisines,
Rieurs et babillards, tapageurs, triomphants...
Oh! les moments bénis que ces fêtes d'enfants!

—Je serai roi, dit Paul.—Et moi, je serai reine,
Dit Louise.—Attendez, c'est moi la souveraine,
S'écrie Héva; j'aurai des tas de bijoux d'or.

—Moi, fait Joseph, j'aurai tout plein le corridor
De soldats.—Pas du tout, dit Albert qui s'approche;
C'est moi le roi: j'aurai des bonbons plein ma poche!
—Non, non!—Oui, oui! les voix se taisent tout à [coup;
On venait de frapper à la porte; et debout,
Au dehors, un enfant apparaissait dans l'ombre,
Grelottant et tendant la main dans la nuit sombre.

Cette apparition ne dure qu'un instant.

—Allons, cria le père; à table: on nous attend!
Il ne faut pas laisser froidir ces bonnes choses.

Et tous ces blonds minois et ces figures roses,
Fous de joie, et d'un même objet préoccupés,
Autour du gai festin furent bientôt groupés.
On avait fait des plats l'inspection sommaire;
Lorsque, tout étonnée:—Hein! voyons, dit la mère,
Qu'a-t-on fait du gâteau des Rois? Tout aussitôt,
Chacun de s'écrier:—Où donc est le gâteau?
—Mais je viens de le mettre ici, répond la bonne.
—Plus de gâteau? répond le père; elle est bien bonne!
Qu'est-il donc devenu? quelqu'un l'aurait-il pris?

Et les petits enfants protestent tout surpris.

Seule Jeanne, en son coin, semblait, toute confuse,
Vouloir se dérober ou chercher une excuse.
—Toi, Jeanne?... Et la petite avoue en bégayant;
—Je l'ai donné tantôt au petit mendiant!

Et le papa charmé, que l'aveu rassérène:
—Viens m'embrasser, dit-il, Jeanne: c'est toi la reine!

LOUIS FRÉCHETTE.

LES DUELS EXCENTRIQUES

L'épidémie de duels qui a sévi récemment en France et qui vient de motiver les instructions sévères données par le gouvernement belge aux magistrats et à la police, dans le but d'empêcher les étrangers de choisir la Belgique comme champ-clos pour y vider leurs querelles, me remet en mémoire de curieuses anecdotes de duels excentriques, certainement vierges de tout livre et de tout journal. Des vieillards me les ont répétées quand j'étais tout enfant.

Date: le premier empire; contrée: le Périgard; héros: le marquis de Sainte-Marie.

Ce marquis de Sainte-Marie était alors un grand vieillard, duelliste enragé, sorte d'hercule et de géant, vif comme la poudre, brave comme l'épée et plus royaliste qu'un drapeau blanc.

C'était, à cette époque, des rixes incessantes et meurtrières entre royalistes et bonapartistes, militaires et bourgeois. Pour un mot, un geste, un sourire, on mettait flamberge au vent. L'épée, tirée du fourreau, y rentrait toujours ensanglantée, et les pistolets de combat ne rataient jamais. Ce n'était point les affaires, mais les adversaires qui "s'arrangeaient" fort proprement.

Un jour Pierrot d'Isaac, duelliste forcéné, va trouver Merle de Sainte-Marie, et lui tient ce propos logique: "Marquis, je suis bonapartiste et vous êtes royaliste; je suis Pierrot et vous êtes Merle. Ne trouvez-vous pas qu'il y a ici un oiseau de trop?

—Parfaitement, riposte le marquis en se redressant avec une fierté menaçante. Provoqué, je choisis le pistolet, et, comme il convient à des oiseaux de notre espèce, je propose que nous nous battions sur des arbres

—C'est entendu.

On se rend dans la forêt de Vergt, aux portes de Périgueux, et voilà chaque adversaire sur son arbre. Les témoins, le nez en l'air, assistent à ce combat aérien, extraordinairement singulier.

Les coups partent, les balles se croisent, en sifflant, et un bruit significatif se fait dans le feuillage de l'un des deux châtaigniers, perchoirs des combattants.

C'est Pierrot d'Isaac qui, blessé à la jambe gauche, dégringole comme une châtaigne mûre. Par bonheur, il s'accroche aux dernières branches où les témoins s'empressent de le cueillir, tandis que Merle de Sainte-Marie, qui n'était pas absolument correct, se met gaiement à siffler son triomphe.

Indigné d'une telle impertinence, Pierrot d'Isaac adresse immédiatement un nouveau cartel à son vainqueur, et, huit jours après, il allonge un superbe coup d'épée à son adversaire. Le Pierrot s'était vengé du Merle.

A cette époque ferrailleuse, se trouvait à Périgueux, le fameux général Fournier, spadassin sans rival,. Sa force au pistolet tenait du prodige.

Dans un hôtel de la ville a lieu un banquet royaliste que préside le marquis de Sainte-Marie. Le général Fournier, en grand uniforme, pénètre dans la salle du festin, salue avec une exquise courtoisie, s'approche du président, tire son épée, pique une poire dans l'assiette du marquis et la savoure lentement.

Sainte-Marie se lève, saisit un plat de crême au chocalat et le verse sur la tête du général. D'un bout de la table à l'autre éclate une explosion de rires et de bravos frénétiques. Le général prend une serviette, s'essuie, salue et s'en va.

Une heure après, dans une salle de l'hôtel, à la lueur des bougies, le général Fournier et le marquis échangent un coup d'épée, et gravement blessé à la fois, c'est miracle qu'ils ne succombent pas à la blessure réciproque qui les retient, chacun, près d'un mois au lit.

Un jour, à Périgueux, ce général Fournier, dont les duels excentriques avec le général Dupont ont été si souvent racontés, commit une effroyable imprudence qui serait, aujourd'hui, sévèrement châtiée.

Le général se trouvait sur le balcon d'une maison, en compagnie de jeunes et de charmantes dames enthousiastes de sa bravoure et de son habileté sans rival à l'épée comme au pistolet.

Passe le chanoine Dutard, vieillard ventripotent et craintif, qui s'en va paisiblement chanter des versets à la cathédrale de Saint-Front. Le chanoine a une manie: c'est de porter à la bouche une rose qui ne quitte jamais ses lèvres.

—Regardez, mesdames, dit le général, en armant son pistolet; je vais d'une balle enlever la rose du chanoine.

Les jeunes femmes, épouvantées d'une telle audace, entourent Fournier, le prient, le supplient, le conjurent de chasser cette idée insensée. Le coup part, la rose tombe et le chanoine aussi. Mais c'est de peur qu'il fait la culbute. Sans lui causer une égratignure, la balle a enlevé la rose.

Je reviens au marquis de Sainte-Marie et à son duel le plus fameux.

Je ne sais quel régiment arrive à Périgueux où il doit séjourner cinq ou six jours. Le colonel en passe la revue sur la promenade de Tourny. Les habitants de la ville, curieux, mais hostiles, faisaient la haie.

—Faites-donc reculer la foule, ordonne le colonel aux sapeurs du régiment!

Les spectateurs s'écartent un peu; mais un grand vieillard à cheveux blancs, robuste et droit comme un chêne, reste impassible, l'air dédaigneux et fier, les bras croisés sur sa large poitrine.

C'est le marquis de Sainte-Marie. Indigné de cette attitude provoquante et hautaine, un capitaine, appelé Rolland, s'avance, et, du pommeau de son épée, frappe le vieillard récalcitrant.

Merle de Sainte-Marie arrache l'épée des mains de l'officier, la brise comme un rameau de bois mort et en jette les tronçons au visage de son agresseur. Une lutte s'engage corps à corps, furieuse, insensée; on sépare, on attache les combattants, et, par ordre du colonel, les deux adversaires sont mis aux arrêts, l'officier à la caserne, le marquis dans son hôtel, gardé par trois sentinelles.

Sainte-Marie, prisonnier chez lui, apprend un soir que le régiment doit prendre la route de Paris, le lendemain vers quatre heures du matin. Qu'importe! il se vengera du capitaine. Son plan est fait. Il songe que la cinquième maison après la sienne est la demeure d'un ami intime.

Il grimpe dans la cheminée, atteint le toît, longe quatre maisons avec une adresse de coureur et une agilité de chat, s'arrête au logis de son vieux camarade, enlève les tuiles, brise les lattes, descend dans le grenier, prend l'escalier des appartements et se

présente quand la famille est à table, se sert d'une aile de volaille et se verse un grand verre de bordeaux.

On se figure aisément la stupéfaction et la joie des convives. Après souper, le marquis prend son ami à part et lui confie son projet.

Le lendemain dès l'aurore, le marquis est à cheval, sa fidèle épée cachée sous un ample manteau; il a l'air ainsi d'un bon bourgeois de la ville se rendant à une foire des environs.

Prenant un chemin de travers qui abrège, il donne de l'éperon et arrive sur la route de Paris où devait passer le régiment. Là, il attache son cheval à un chêne, met son habit à bas, retrousse les manches de sa chemise et, l'épée à la main, attend.

Bientôt les uniformes brillent au soleil levant et la poussière s'élève tout le long de la route. Le régiment s'avance, approche encore, il arrive, il est là; campé au milieu du chemin et se dressant de sa haute taille, le marquis de Sainte-Marie, toujours immobile et comme en garde, attend, semble dire: On ne passe pas.

Les soldats s'étonnent, ralentissent le pas; le colonel s'informe, apprend que le marquis exige satisfaction du capitaine Rolland.

—Qu'il en soit ainsi, répond vivement le colonel, allons, capitaine Rolland, alignez-vous.

Voilà, ayant tout un régiment pour témoin, les deux adversaires en présence. Ce ne fut pas long. Au bout de deux minutes, le marquis traversait le cœur du capitaine.

On met son cadavre dans un fourgon, et le marquis Merle de Sainte-Marie, saluant le colonel avec une courtoisie parfaite, essuie son épée, endosse son habit et monte à cheval, gagnant Périgueux au petit trot de sa monture.

FULBERT DUMONTEIL.

Le Manitoba.

Jeudi, 8 Janvier 1891.

VOYAGE DE MGR TACHE

Monseigneur l'Archevêque a pris la route de l'est hier soir en compagnie des RR. PP. Maisonneuve, O. M.I., et Robert, S J.

Sa Grandeur, comme toujours d'ailleurs, ne voyage que dans l'intérêt du pays en général et de ses ouailles en particulier.

Nous sommes heureux de voir que la compagnie du chemin de fer *Canadien Pacifique* continue de témoigner son respect et sa considération pour notre vénérable archevêque, en mettant à son service un char spécial. Cette fois, c'est le char *Champlain* ordinairement à l'usage de M. Shaughnessey, assistant-gérant général, qui est envoyé de Montréal tout exprès pour faciliter le voyage de notre premier pasteur. Cette faveur est appréciée non-seulement par celui qui en est l'objet immédiat, mais, nous le disons avec plaisir, par tout le clergé et toute la population catholique de Manitoba.

Monseigneur l'Archevêque est le doyen de tous les missionnaires de ce pays. Les services nombreux qu'il y a rendus sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les mentionner. Ces services qui, dans le temps, ont occasionné des fatigues et des privations exceptionnelles, ont encore plus que les années, altéré la santé de l'Archevêque de Saint-Boniface, et il lui serait impossible d'accomplir un voyage comme celui qu'il entreprend si les délicates attentions de la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique ne lui offrait pas des facilités spéciales.

Nous remercions donc cette compagnie et ceux qui l'administrent, comme nous souhaitons le plus heureux voyage et le plus complet succès à celui qui va s'imposer de nouvelles fatigues pour nous.

Monseigneur voyageant pour affaires, nous ne pouvons pas dire combien de temps durera son absence.

Nouvelles Politiques

On dit que notre législature provinciale se réunira vers le milieu de février prochain.

La législature de Québec a été prorogée mardi, le 30 décembre, après avoir voté un emprunt de $10,000,000. Dix millions! Ils vont bien les législateurs de Québec, depuis que les *économes* sont au pouvoir. Quelques partisans du gouvernement se sont séparés de lui sur ce vote.

La session a duré 56 jours, dont 41 jours de travail. Il a été pris 33 votes; 100 pétitions ont été présentées, dont 92 reçues; il a été voté 24 adresses et 101 ordres. Des 172 projets de loi présentés, 118 ont été adoptés.

M. Thomas Chapais a refusé la candidature, contrairement à ce que nous avons annoncé dans notre dernier numéro. Le candidat conservateur sera probablement M. Dionne, avocat. Le candidat libéral sera M. Carroll ou M. le shérif Gagnon.

Les électeurs de Montréal-Ouest ont présenté une bourse de $7,000 à leur député, M. John J. Curran. Heureux député!

L'honorable M. Foster, ministre des finances, est de retour à Ottawa, de son voyage aux Antilles, à la Jamaïque et aux Iles Sous le Vent. M. Foster a eu plusieurs conférences importantes avec les autorités législatives de ces îles et avec les principaux commerçants et producteurs qui sont très disposés à entrer en relations d'affaires avec le Canada. Les produits que l'on peut obtenir de ces îles sont le sucre, les épices, les bananes, oranges, coco, et fruits de toute sorte. En échange ces îles achèteront nos produits manufacturés.

L'hon, M. Laurier est de retour de sa visite dans les Provinces Maritimes.

L'élection de Vaudreuil est contestée de nouveau. C'est le frère du candidat défait qui est le pétitionnaire. Le dépôt de $1,000 a été fait.

M. Carlisle a déposé au sénat américain une résolution pourvoyant à la nomination de commissaires pour tenir une conférence avec des commissaires qui seraient nommés par le Canada pour étudier les relations commerciales entre les deux pays.

La *Gazette Officielle* d'Ottawa publie l'avis de la nomination de M. Antoine Gobeil à la position de sous-ministre des Travaux Publics et celle de M. Elzébert Roy, en remplacement de M. Gobeil en qualité de secrétaire du même département.

MORT DE MONSIGNOR LABELLE

C'est avec un profond regret que nous apprenons la mort presque subite de Mgr Labelle, mieux connu sous le nom de *Curé Labelle*, apôtre de la colonisation. Personne plus que ce dévoué prêtre n'a travaillé avec plus de constance et d'ardeur à la colonisation des cantons du nord. Il fonda plusieurs villages qui sont devenus importants depuis, entre autres la ville de Saint Jérôme dont il était curé.

Monseignor Labelle a travaillé sans relâche et fait de nombreuses démarches auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial pour obtenir que des chemins de fer fussent construits dans la région qu'il avait entrepris de coloniser. Ses efforts ont été couronnés de succès et aujourd'hui des chemins de fer traversent une partie de la province qui était déserte auparavant. La région du Témiscamingue, qui possède de grandes ressources, se développe rapidement.

La mort du curé Labelle est une grande perte pour la province de Québec; c'en est une aussi pour l'ouest canadien qu'il n'oubliait pas dans son œuvre admirable de colonisation.

Mgr Labelle était né à Sainte-Rose, Qué., en 1834. Il avait fait ses études au collège de Sainte-Thérèse. Sa mère âgée de 86 lui survit.

Mgr Labelle a été une des figures les plus marquantes de notre siècle. Son souvenir restera au cœur de tout vrai Canadien-français. C'était un patriote s'il en fût jamais et il n'a cessé de travailler avec la plus grande énergie à l'expansion de notre race, à la colonisation et à la prise de possession du sol par les nôtres.

AFFAIRES D'IRLANDE

Des négociations sont entamées entre les chefs du parti irlandais, pour en venir à une entente sur la retraite de Parnell. Ce dernier a perdu tout son prestige, depuis qu'il a attaqué violemment Gladstone et s'est montré si peu patriote en refusant de se retirer après sa conduite scandaleuse.

Affaires Municipales

MUNICIPALITÉ RURALE DE SAINT-BONIFACE.

Le conseil de cette municipalité s'est réuni mardi, le 6 courant, en conformité de la loi. Ont prêté serment d'office: M. J.-Bte Béliveau, préfet, et les conseillers Genthon, Racette et Inglehart. Le conseiller Sauvé ayant des doutes sur sa qualification foncière, a remis à la prochaine séance sa prise de possession du siège pour lequel il a été élu.

A la demande du préfet, à cause de la fête d'obligation du jour, le conseil a été ajourné à samedi prochain.

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Mardi, à l'hôtel de ville, M. Joseph Turenne a prêté serment comme maire de Saint-Boniface et MM. J. Bédard, Jos Buron, P. d'Eschambault, H. F. Despars, Jos Lecomte et F. E. Verge comme conseillers pour l'année 1891. M. M. Lamontagne ne s'est pas encore présenté et M. Dan. McAunany a offert sa démission qui a été acceptée à la séance d'hier soir.

Nous avons donc un conseiller à élire, encore plus même nous aurons une nouvelle élection pour la mairie, M. Turenne ayant décidé de ne point tenir la position.

Nous espérons que ces deux élections se feront par acclamation.

Correspondance

BELGIQUE

Monsieur le Directeur,

Je viens de parcourir rapidement Anvers, Bruxelles, Bruges, Gand, Charleroi, Namur, Louvain, etc.

J'ai eu le plaisir de m'entretenir longuement avec le bon M. Hacault, rédacteur au *Courrier de Bruxelles*, qui, dans un avenir prochain quittera sa plume pour venir au Manitoba avec sa belle petite famille.

M. le comte Waldbott de Bassenteim, à Saint-André-les-Bruges, porte le plus vif intérêt au Manitoba, malgré un sieur Dubois qui, après avoir passé l'été dernier au Manitoba, dénigre aujourd'hui votre province à la façon du correspondant anonyme du *Devoir*. M. le comte Waldbott est le président de la Société Saint-Raphaël, pour la protection des émigrants catholiques.

En 1889, le Canada avait la visite de M. Kayser, ingénieur, professeur et fonctionnaire au ministère des travaux publics à Bruxelles. Ce monsieur est charmé et enthousiaste de votre province. Avant peu, un volume de 400 pages va être consacré à son voyage et plus particulièrement au Canada. Des conférences illustrées sur votre contrée ont déjà été faites en Belgique par M. Kayser, qui continue tous les jours son œuvre en votre faveur.

En principe, le ministre des affaires étrangères, le prince de Chimay, a décidé la création d'un agent consulaire au Manitoba. Le ministère belge étant catholique, ne veut donner ce poste qu'à un catholique.

THÉOPHILE.

Paris, France, 20 déc. 1890.

Nouvelles Religieuses

Le Pape Léon XIII a terminé l'encyclique qu'il doit publier prochainement sur la question sociale. Sa Sainteté travaille à cette encyclique depuis plus d'un an. A sa demande, beaucoup d'économistes et d'évêques de différents pays ont fourni des mémoires sur cette question que le Pape considère comme une des plus grandes des temps modernes.

Une des plus anciennes religieuses de la Puissance est décédée ces jours derniers, dans la personne de la Révérende Mère Saint-Bernard, née Marie Sophie Mignanlt, supérieure générale de la Congrégation N.-Dame. Elle est entrée à la congrégation, il y a 59 ans, et durant cette longue carrière, elle a été élue plusieurs fois supérieure générale. Elle a occupé les postes les plus importants de sa communauté et c'est sous son généralat que le magnifique couvent de Villa-Maria a été érigé. La vénérable défunte était âgée de 78 ans.

Le gouvernement de Berlin vient d'informer le Pape qu'il pourra bien permettre aux Pères Rédemptoristes de rentrer en Allemagne, mais pas aux Jésuites.

Les procédures dans la cause de béatification de M. Olier, fondateur du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, sont commencées à Montréal, le 10 décembre dernier, par l'institution du tribunal canonique. Elles se continueront par l'examen des témoins, appelés à déposer sur les vertus héroïques du serviteur de Dieu, son renom de sainteté et les grâces surnaturelles attribuées à son intercession. Les communications relatives à la cause peuvent être adressées au chancelier de l'archevêché de Montréal, ou à M. de Foville, du séminaire de Montréal.

M. Cornély développe dans le *Matin* cette thèse que l'Eglise apostolique n'est pas, n'a jamais été et ne saurait être un parti politique.

Elle accepte et bénit tous les gouvernements établis. Elle n'en combat aucun. Et quand elle lutte contre l'un d'eux, c'est qu'elle a été attaquée.

La preuve que l'Eglise catholique n'est point un parti politique n'a pas besoin d'être faite.

Elle résulte de la diversité des opinions politiques de ses fidèles et de ses prêtres, opposée à l'uniformité rigoureuse et implacable de leurs convictions religieuses.

Toute la gamme des opinions politiques se trouve dans l'Eglise catholique.

Il y a des catholiques absolutistes en Russie, il y a des catholiques impérialistes, monarchistes, en Allemagne et en Autriche, en Angleterre, en Belgique.

Il y a des catholiques républicains aux Etats-Unis et en Suisse.

Il y a des catholiques républicains en France, en petit nombre. Mais il y en aurait peut-être beaucoup si la république n'était pas anti-catholique. Donc le catholicisme n'est pas un parti politique.

Choses et Autres

Emma Abbott, la célèbre cantatrice, est morte lundi matin, à Salt-Lake City, Mt., après deux ou trois jours de maladie seulement.

Les rapports reçus au Bradstreet, de New-York, portent à 1826 les faillites dans la Puissance du Canada et à Terreneuve en 1890, soit 10 de plus qu'en 1889. Le passif collectif s'élève à $12,482,000, contre $13,147,000 en 1889; l'actif a été de $6,146,000 en 1890, et de $6,110,000 en 1889.

Il y a eu 837 faillites à Ontario, 25 de moins qu'en 1889, avec $5,657,000 de passif, contre $6,143,000 en 1889, et $7,459,000 d'actif en 1890, contre $2,836,000 en 1889.

Il y a eu 491 faillites dans la province de Québec en 1890 ou 33 de moins qu'en 1889. Le passif brut a été de $4,027,000 en 1890, et de $4,552,000 en 1889; le total de l'actif en 1890 a été de $2,585,000, contre $2,568,000 en 1889.

A l'Ile du Prince-Edouard, à Terreneuve, au Manitoba, au Nord-Ouest et dans la Colombie Anglaise, il y a eu plus de faillites qu'en 1889, et sauf à l'Ile du Prince-Edouard, le total du passif a été plus considérable en 1890 qu'en 1889.

On croit que Bismark complote contre le cabinet allemand afin de provoquer une crise et prouver qu'il est l'homme indispensable.

Nous avons le regret dit le *Monde*, de Paris, d'annoncer à nos lecteurs que Melle Zenaïde Fleuriot, l'écrivain si connu, vient d'être subitement ravi à l'affection des siens.

D'autres rediront le grand talent de Melle Fleuriot et l'heureuse influence qu'elle a exercée par ses nombreux ouvrages; nous avons tenu à dire aujourd'hui combien cette perte sera cruellement ressentie par les pauvres, qu'elle secourait avec un zèle admirable. Heureux ceux qui meurent comme Melle Zénaïde Fleuriot, avec la conscience d'avoir vaillamment servi l'Eglise et de n'avoir pensé, dit, écrit que le bien!

Les élections pour les membres du sénat français ont eu lieu dimanche. MM. de Freycinet, dans le département de la Seine, Jules Ferry, dans les Vosges, Barbay, ministre de la marine, Arago, Foucher de Careil, Teissereing de Bort, Casimir Perrier et autres ont été réélus. M. Waddington a défait M. Pouyer-Quertier à Rouen. Au premier balloeage, les républicains ont gagné dix sièges.

Les chiffres suivants montrent le développement rapide qu'a pris la compagnie du Grand-Tronc, en même temps qu'ils expliqueront le besoin de repos qu'a éprouvé sir Joseph Hickson, son directeur jusqu'à ce jour.

Années	Milles	Profits
1861	1,090	$ 3,832,895
1873	1,384	9,799,485
1890	4,107 (environ)	25,000,000

Ainsi, dans les cours des trente dernières années, la longueur de la voie ferrée du Grand-Tronc a quadruplé et le chiffre des affaires de la compagnie a centuplé.

Le département du revenu de l'intérieur vient de publier un rapport sur la moutarde. On s'est procuré des échantillons dans différentes villes et villages du Canada, et l'analyse a démontré que, dans la majorité des cas, la moutarde était falsifiée. On a trouvé 7 échantillons purs, 9 composés et 79 falsifiés.

M. Curless, agent des douanes du Dominion, qui arrive diun voyage sur la côte du Pacifique, a constaté qu'on exerce la contrebande, en fait d'opium, sur une très grande échelle, sur la frontière de la Colombie Anglaise. Cet opium est importé de la Chine et passé en contrebande dans les Etats-Unis. On le reçoit à l'état brut et on le purifie ensuite.

M. Carless a obtenu la preuve que cette contrebande se pratiquait aussi dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le *World*, de New-York, dit que l'idée du président Harrison de vouloir effrayer l'Angleterre avec quelques navires de bois à propos de quelques veaux marins, qui prennent leurs ébats en pleine mer, donne la mesure de sa valeur comme homme d'Etat.

Par un édit impérial conçu en termes courtois par les pays étrangers, l'empereur de Chine annonce qu'il recevra au mois de mars, en audience solennelle, tous les représentants des puissances étrangères accrédités auprès de lui.

Cette cérémonie se répètera tous les ans, pendant la première lune, et le Tsug-Li-Yamen est invité, par le même édit, à offrir un banquet aux représentants étrangers dans toutes les grandes occasions.

Le gouvernement anglais vient de lancer une proclamation pour retirer de la circulation, à partir du 1er mai prochain, toutes les pièces d'or frappées antérieurement à l'avènement au trône de la reine Victoria. Après la date mentionnée, les mêmes pièces n'auront plus cours légal.

L'annonce que l'empereur Dom Pedro désirait aller finir ses jours en simple particulier au Brésil, a amené dans ce pays la signature de nombreuses pétitions demandant au gouvernement d'accéder à ce désir. Le mouvement a été si considérable que le gouvernement républicain a des craintes sur le nombre des partisans que l'ex-empereur a pu conserver et qu'il est fort douteux que l'on donne suite à sa demande.

Le président Harrison a lancé une proclamation annonçant l'ouverture, le 1er mai 1892, de l'exposition organisée en commémoration du 300ème anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

D'après le rapport du département de l'instruction publique, la province de Québec compte: 4,859 écoles primaires; 481 écoles modèles; 164 académies; 3 écoles normales; 17 collèges catholiques: 6 collèges protestants; 4 universités; 4 écoles de sourds-muets et aveugles; 10 écoles de métiers. Ces écoles sont fréquentées par 269,104 élèves et dirigées par 9,328 professeurs. L'octroi du gouvernement pour l'instruction publique a été, l'année dernière, de $406,485. Les taxes annuelles pour la même fin, sont de $815.313; les taxes spéciales, de $87,495, et les rétributions mensuelles, de $244 972.

PERSONNEL

—Madame Zoël Marion, de cette ville, est très dangereusement malade.

M. Xavier Batoche, de Batoche, T. du N.-O., est en cette ville.

M. le Dr F. X. Demers, de Sainte-Anne-des-Chênes, a été nommé coroner pour la province.

Le Rév. Père Robert, S. J., parti hier soir avec Mgr l'Archevêque, a laissé Saint-Boniface définitivement pour cause de santé. On nous dit que le Rév. Père, après avoir séjourné quelque temps à Montréal, se rendra de là en Europe, puis jusqu'en Orient.

Le Rév. Père Maisonneuve, O.M.I., qui accompagne Mgr Taché dans son voyage, est, après Sa Grandeur, le plus ancien missionnaire du pays et dans sa 43me année de service. Pendant ces 43 ans, ce bon Père a été une fois à Montréal et une fois à Saint-Paul, Minn.

M. J. F. Prud'homme est revenu hier de son voyage en province de Québec.

MARIAGE

PHILION-PEIKERT—A Devil's Lake, Dakota-Nord, le 31 décembre, M. Jean-Albert Philion, à Melle Adèle M. Peikert.

DECES

CHÉNIER—A LaBroquerie, le 31 décembre, à l'âge de 8 mois, Louis-Elie-Hervé, enfant de M. Léon Chénier.

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une certaine compagnie, sous le nom de "The Western Life Assurance Company," pour lui permettre de faire des opérations d'assurance sur la vie, soit à vie, par annuités ou placements, et de faire généralement des affaires d'assurance sur la vie dans toutes les branches avec tous les pouvoirs qui sont généralement accordés à de telles compagnies pour les placements de deniers ou autres fins.

AIKINS, CULVER, PATTERSON ET McCLENEGHAN,
Solliciteurs pour les requérants.
Winnipeg, 26 décembre 1890.

9i 31.12

Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe "Soumission pour limite de bois No. 587," seront reçues à ce département jusqu'à midi de lundi, le 26 janvier prochain, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 587, située sur l'embranchement ouest de la Rivière Blanche, à environ dix milles au sud de la route Dawson, dans la province de Manitoba, et contenant une superficie de 16 milles carrés plus ou moins.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Le bonus fixé pour cette limite est $480 et toutes les soumissions doivent être pour ce montant là ou plus.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 22 Déc. 1890.

1i 7.1

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par "l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligations de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE.
Solliciteurs des requérants.
Toronto, 1er décembre 1890.

9i 10.12

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée "*La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth*," avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants,
Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.

9i.5.11.90

Chronique Locale.

—Voyez l'annonce de Geo. H. Rodgers.

—Voyez l'annonce de la Banque Molson.

—Voyez l'annonce de la Cie de la Baie d'Hudson.

—Pas encore assez de neige pour faire des chemins d'hiver.

—M. Joseph Tassé a acheté la propriété de M. Abraham St. Mars, sur la rue Notre-Dame.

—M. Elie Genthon a obtenu le contrat pour le transport des malles à la Grande-Pointe et à l'Ile-des-Chênes.

—MM. Anderson & Lemieux, les épiciers si avantageusement connus de notre public, ont obtenu du gouvernement fédéral le contrat pour fournir les épiceries et provisions à l'Ecole d'Infanterie de Winnipeg pour 1891.

—Les Sœurs de la Charité de l'Orphelinat de Saint-Boniface offrent leurs sincères remerciements à MM. Despars, Cloutier, Lauzon, Rocan, J. A. Lévêque, A. Martin, D. Houle, aussi qu'à Mesdames Chénier et Couture, pour les gracieux cadeaux du jour de l'an, dus à leur générosité.

Chronique de la Province.

Saint-Alphonse,

30 décembre.—On nous demande souvent de tenir le public au courant des progrès de chaque paroisse du Manitoba. C'est en effet un excellent moyen de favoriser le mouvement d'immigration et d'intéresser davantage tous ceux qui s'occupent de notre avenir.

—Les élections municipales sont terminées. M. Robert O'Malley a été réélu à l'unanimité comme préfet de la municipalité de Lorne. En cette circonstance, les électeurs ont fait preuve d'un patriotisme éclairé et d'une reconnaissance bien légitime. M. O'Malley a bien administré les affaires municipales depuis trois ans. Les dettes contractées antérieurement à sa première élection ont été payées, de nombreux travaux ont été exécutés dans divers quartiers, les écoles sont encouragées, nous sommes réellement dans une grande voie d'amélioration et de progrès. M. O'Malley est aussi notre député provincial. Quoique élu autant par le vote anglais que par le vote français, M. O'Malley a marché droit et suivi les dictées de la justice. A la chambre, il s'est opposé aux projets iniques du trop fameux Martin. Aussi, les Canadiens-français lui doivent beaucoup d'obligation et sauront, espérons-le, tenir compte de son dévouement, de son esprit de justice quand les circonstances le demanderont.

Les conseillers de Saint-Alphonse sont MM. Léon Roy et Siméon Girardin. M. Léon Roy est notre populaire marchand, de Mariapolis, et M. Siméon Girardin est agent pour la maison Massey & Cie.—Il est à regretter que certaine partie de la municipalité n'ait pas choisi au moins un Canadien-français pour les représenter dans le conseil. Ce n'est pas que l'on ait à redouter de l'injustice des autres conseillers, loin de là, tous sont animés du meilleur esprit; mais enfin, dans une municipalité dont au moins la moitié de la population est canadienne-française, il n'est que juste d'avoir la moitié des représentants canadiens-français au conseil. Pour arriver à ce but, il faut de l'entente, de l'union.

—La récolte a été, nous ne dirons pas abondante, mais bonne en général. Le rendement des graminées a été satisfaisant. Mais les pluies abondantes du mois d'août et de septembre ont contribué largement à détériorer le grain. Les cultivateurs se sont trop hâtés de mettre leur grain en meule, l'expérience leur faisait défaut; à l'avenir, ils se hâteront lentement et prendront plus de précaution pour faire les meules. Les légumes et les racines ont bien rendu; par suite, nous avons l'abondance dans nos maisons, mais l'argent n'abonde pas dans nos bourses, parce que le commerce est comme paralysé pour des causes que tout le monde connait. Nous avons heureusement une ressource dans le commerce du bois.

—M. Antoine Fortier est de retour des battages. M. Fortier a été heureux dans sa campagne, car il a battu 50,000 minots de grain. M. Dosithé Bernardin a battu 25,000, M. Eugène Pinette 20,000, cependant ce dernier a subi des contretemps, ayant eu le malheur de brûler l'engin qu'il venait d'acheter; la récolte de M. F. Rhault et de M. P. Campeau a été détruite par le même feu. M. Pinette a acheté un second engin et il a pu faire assez d'ouvrage pour compenser les pertes subies.

M. M. Doray et M. E. Therrien, avec leurs moulins (horse-power) respectifs, ont battu chacun 15,000 minots de grain; c'est dire que l'ouvrage n'a pas fait défaut.

—Madame Arthur Larivée est de retour d'une promenade dans la province de Québec. Par l'entremise de la Révérende Sœur supérieure du couvent de l'Assomption, Mme Larivée a reçu un magnifique autel pour la chapelle de Mariapolis.

—Melle J. Campeau, en promenade à Saint-Norbert depuis quelques mois, est revenue au milieu de nous. Nous nous félicitons du retour de notre zélée musicienne.

—Mme X. Benoit, avec sa famille, est venue rejoindre son époux. M. Benoit est arrivé ici au mois d'avril dernier, il a semé sur le cassage du printemps et sa récolte a été très bonne. Le grain jeté en terre le 2 juin a donné parfaite satisfaction. M. Benoit est très encouragé.

—M. Désiré Nick, Belge établi dernièrement à Saint-Alphonse, a acheté la terre de M. L. Roy, au prix de neuf cents piastres.

—M. Joseph Bernardin est à terminer les travaux de sa nouvelle demeure; ce sera une magnifique résidence.

—M. Louis Hacault, rédacteur du *Courrier de Bruxelles*, a fait demande d'un homestead. Ce monsieur est venu à Saint-Alphonse dans le mois de juin dernier. Il reviendra dans quelques mois pour s'y fixer d'une manière permanente. Ce sera une précieuse acquisition pour Saint-Alphonse.

O. Bédard.

Sainte-Anne-des-Chênes,

5 janvier 1891.—Nous avons eu une belle messe de minuit. Le temps était splendide, et notre humble sanctuaire était rempli d'une foule pieuse et recueillie.

—Notre curé est à faire la visite de la paroisse, en prendre le recensement et faire une collecte pour le nouveau sanctuaire que l'on se propose de construire. Nous espérons que les offrandes seront généreuses et abondantes.

—Durant l'année 1890, il y a eu 50 baptêmes, 8 mariages et 24 sépultures dans notre paroisse.

Grande-Pointe,

6 janvier 1891.—Notre concitoyen, M. Ambroise Didime Lépine a été bien éprouvé vendredi dernier. Vers une heure de l'après-midi, après que toute la famille eût laissé la salle à dîner, Mme Lépine, qui est malade depuis quelque temps, monta à l'étage supérieur avec l'intention de prendre un peu de repos. M. Lépine était allé chez son gendre qui demeure près de chez lui. En entrant dans une des pièces de l'étage supérieur, Mme Lépine sentit de la fumée et constata même que le feu consumait les boiseries sous le toit. L'alarme fut donnée, tout le monde de la maison accourut, mais malgré l'eau répandue en quantité, il fut impossible d'éteindre le feu. Tout fut consumé: maison, ménage et même le linge de toute la famille. Essayant de sauver certains effets, M. Albert Lépine se brûla les mains et la figure. M. Lépine n'avait pas d'assurance, et ses pertes se montent à environ deux mille piastres. Il ne reste à la famille que les habits que chacun portait au moment de l'incendie, et ce ne sont pas les meilleurs, puisque c'était un jour de semaine.

Il est à espérer qu'un citoyen qui, comme M. Lépine, a toujours aimé à secourir les autres dans le besoin, trouvera aujourd'hui assez d'amis pour lui aider dans sa détresse.

Saint-Jean-Baptiste,

2 janvier—Notre bazar s'est terminé mardi dernier, et l'on peut dire qu'il a eu tout le succès désirable.

M. A. F. Martin, M.P.P., ayant obtenu plus de voix que M. Comeau a gagné une jolie canne d'ébène à pommeau d'or. Melle Desautels a pareillement remporté une montre, sa concurrente, Melle Roy, ayant eu la minorité des voix.

Le Club Dramatique de Saint-Boniface a joué presque chaque soir durant toute la durée du bazar, et de ce côté-là aussi le succès financier a été bon.

En tout, après dépenses payées, les rerecettes se sont élevées à la jolie somme de plus de $800.

ÉGARÉS.

Trois veaux du printemps ne portant aucune marque. Le propriétaire pourra les reclamer chez le soussigné.

Saint-Boniface, 5 janvier 1891.

J. B. BELIVEAU.

3i 7.1

A l'Enclos de Saint-Norbert.

Un bœuf rouge, le bout des quatre pattes et la queue blanche, une tache blanche dans le haut du front et une barre blanche de chaque côté des épaules.

Une taure rouge âgée de deux ans, tache blanche dans le flanc droit et dans le haut du front.

Z. BRABANT,
Gardien d'enclos.

AGRICULTURE

Je trouve dans le dernier numéro du *Farmer's Advocate* une méthode bien facile d'enlever du beurre le goût rance qu'il contracte bien souvent. C'est tout simplement de faire fondre le beurre, d'y ajouter des tranches de pommes de terre et de faire bouillir le tout. Quand les tranches deviennent brunes c'est un signe qu'elles ont absorbé l'acide butyrique qui rend le beurre rance ordinairement ; on écume alors et l'on verse le beurre fondu dans un vase à cette fin. Ce beurre est encore excellent pour les pâtisseries.

IL FAUT DES ETABLES CHAUDES

Vos étables, vos écuries sont-elles froides ? Ajoutez une nouvelle fourchée de fourrage à la ration ordinaire que vous donnez à vos animaux. Ils ont besoin de cette nourriture extra pour maintenir chez eux la chaleur animale. Tel cultivateur qui n'hiverner que dix vaches en hiverne souvent plus de quinze à cause des fentes et des trous qu'il y a à son établé.

SOINS A DONNER AU BÉTAIL PENDANT L'HIVER

Le temps est arrivé où le bétail requiert les soins les plus attentifs et les plus assidus de la part du propriétaire d'une ferme.

Le cultivateur doit avoir l'œil constamment ouvert, afin de s'assurer que ces soins ne manquent pas de la part de ceux qui sont chargés de les donner aux animaux.

La conduite et les soins du bétail ne doivent pas être confiés aux soins du premier venu, sans examen.

Les bêtes à cornes doivent être logées à l'aise, sainement et confortablement.

On doit les entourer de tous les soins utiles à leur fécond développement, à leur destination spéciale, soit pour la boucherie, soit pour le lait ; les soins d'hygiène doivent être scrupuleusement observés à leur égard, car il vaut mieux prévenir les maladies chez les animaux que d'avoir à les guérir ; il faut enfin veiller à leur perfectionnement par une nourriture appropriée à leurs besoins.

Le bétail à l'étable comme aux champs, partout et toujours, doit être gouverné avec sollicitude ; on doit le soumettre à des traitements raisonnables, plutôt doux que sévères, car la sévérité est aussi dangereuse à l'égard des bêtes à cornes qu'elle l'est pour tous les chevaux.

Les étables doivent être bien aérées et d'une propreté irréprochable ; éviter les courants d'air. On n'y doit pas sentir une chaleur suffoquante, ni le dégagement des gaz délétères. L'air doit toujours y être pur, les murailles toujours sèches, afin que les bêtes n'y soient jamais en sueur.

La disposition des fenêtres des étables doit être établie de manière à élever ou à baisser à volonté la température de chaque local ; à en augmenter ou en diminuer la lumière.

A chaque animal adulte, bœuf ou vache, on doit assurer un espace suffisant, afin qu'il ne soit pas à la gêne, trop entassé l'un contre l'autre. On doit se rappeler que les jeunes bêtes ont besoin de plus de liberté dans leurs mouvements que les bêtes adultes.

Tout, dans l'étable, doit être disposé de manière à ce que la circulation de l'air soit libre et prompt, le plancher sec et sain, l'égouttement des urines facile, et l'enlèvement des fumiers commode.

Rien, à l'étable, ne doit troubler le bétail, ni gêner ses mouvements ; il doit avoir à sa disposition une litière suffisante pour ne point se salir en se couchant.

La litière pourra n'être enlevée que tous les huit jours, mais chaque jour une bonne couche de litière fraîche doit être étendue sur l'ancienne. Quand on enlève l'ancienne litière pour la déposer sur le tas de fumier, il faut avoir soin de la secouer avec la fourche, de manière à ce que chaque couche soit bien unie et que le fumier ne soit jamais roulé. Une rigole doit être établie sur toute la longueur, de manière à recevoir toute l'urine qui s'écoule, et à la conduire, au moyen d'une autre petite rigole dans le réservoir au purin. Une vache produit en moyenne, par 24 heures, un pied cube d'urine ; c'est sur cette donnée qu'il faut calculer les dimensions du réservoir à purin.

On doit balayer les rigoles au moins une fois par jour et les laver deux fois par semaine.

RECETTE

Couper un tube, couper une bouteille pour se procurer d'une part un vase à large ouverture, et d'autre part un entonnoir en verre en employant le goulot renversé, sont des opérations qui peuvent avoir leur utilité. Voici un moyen très simple d'y parvenir :

On imbibe un fort fil de coton de pétrole (l'alcool, la benzine donnent le même résultat), on attache serré autour du vase en verre, au point où on veut le séparer et on l'allume ; on tient la bouteille horizontalement et on la tourne doucement pour faire brûler le fil tout autour. Dès que la flamme s'éteint, le verre craque et les morceaux se détachent ; si l'effet ne se produisait pas, il n'y aurait qu'à faire couler de suite de l'eau du robinet de la fontaine sur la partie chauffée, le résultat serait infaillible. Avec la meule, la lime ou l'angle d'un autre morceau de verre, on arrondit les arêtes de la fêlure.